

Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2025-02-13**  
**Séance du 05 février 2025**

**Objet : Transfert d'office et classement dans le domaine public communal des voies et/ou parties de voies privées suivantes : allée de la Pinède, rue de la Plaine, Chemin des Limites, Chemin de l'Étang et Chemin de la 1ère DB, rue Cantemerle et Rue de Beaupré, rue du Languedoc, rue Jacques Prévert, rue des Deux Platanes**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	5	5

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Jérôme **JACKEL**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Christine **MUCCIO** procuration à M. **COUSTON**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Françoise **SERVOL** procuration à L. **SALINAS-MARTINEZ**, Vincent **THIERRY** procuration à B. **NASS**

**Conseillers municipaux absents :** Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Pascale **BORDES**, Guillaume **SANCHEZ**, Olivier **WIRY**

**Secrétaire de séance :** Laurence **SALINAS-MARTINEZ**

**Objet : Transfert d'office et classement dans le domaine public communal des voies et/ou parties de voies privées suivantes : allée de la Pinède, rue de la Plaine, Chemin des Limites, Chemin de l'Etang et Chemin de la 1ère DB, rue Cantemerle et Rue de Beaupré, rue du Languedoc, rue Jacques Prévert, rue des Deux Platanes**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-3 et R.318-10,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-4 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.134-5 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-09-143 du 25 septembre 2024 autorisant Monsieur Le Maire à ouvrir l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de l'Allée de la Pinède,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-06-127 du 26 juin 2024 autorisant Monsieur Le Maire à ouvrir l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue de la Plaine et de parties des Chemin des Limites, Chemin de l'Etang et Chemin de la 1ère DB,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-06-129 du 26 juin 2024 autorisant Monsieur Le Maire à ouvrir l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal d'une partie de la Rue Cantemerle et d'une partie de la Rue de Beaupré,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-06-126 du 26 juin 2024 autorisant Monsieur Le Maire à ouvrir l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue du Languedoc,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-06-130 du 26 juin 2024 autorisant Monsieur Le Maire à ouvrir l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue Jacques Prévert,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-09-144 du 25 septembre 2024 autorisant Monsieur Le Maire à ouvrir l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue des Deux Platanes,

Vu l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique en vue de ces classements n°2024-10-1323 en date du 8 octobre 2024,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 8 janvier 2025,

Considérant qu'aucun propriétaire intéressé n'a fait connaître d'opposition à ce transfert,

Considérant que cette question a été présentée à la commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 22 janvier 2025,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de transférer d'office dans le domaine public communal l'Allée de la Pinède, cadastrée BK 32, d'une superficie de 1303 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 176 m,
- de transférer d'office dans le domaine public communal la Rue de la Plaine, cadastrée BT 253, BT 214, BT 211, BT 213, BT 212, BT 197, BT 199 et BT 198, d'une superficie de 3834 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 337 m ; les parties des Chemin des Limites et Chemin de l'Etang, cadastrés BT 216, d'une superficie de 579 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 136 m et Chemin de la 1ère DB, cadastré BT 200 et BT 215 d'une superficie de 1143 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 238 m,
- de transférer d'office dans le domaine public communal les parties de la Rue Cantemerle et de la Rue de Beaupré, cadastrées BZ 62, d'une superficie de 1835 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 150 m,
- de transférer d'office dans le domaine public communal la Rue du Languedoc, cadastrée CE 128, d'une superficie de 1882 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 221 m,
- de transférer d'office dans le domaine public communal la Rue Jacques Prévert, cadastrée BD 309, BD 400 et BD 402, d'une superficie de 824 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 112 m,
- de transférer d'office dans le domaine public communal la Rue des Deux Platanes, cadastrée AZ 150, AZ 151, AZ 152, AZ 153, AZ 157, AZ 158, AZ 159, AZ 160, AZ 161, AZ 162, AZ 163, AZ 164, AZ 174 et AZ 175, d'une superficie de 5370 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 348 m,
- que la présente délibération vaut classement dans le domaine public et éteint par elle-même et à sa date tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- que la commune procèdera aux formalités de publicité foncière du présent acte de transfert de propriété auprès des services de la conservation des hypothèques du Gard et à la notification de la présente délibération aux propriétaires concernés.

Le Maire

Jean-Yves CHARELET



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025



ID : 030-213000284-20250205-2025\_02\_13-DE